

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 06582

Numéro SIREN : 823 514 781

Nom ou dénomination : CLUB A&A

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2018 sous le numéro de dépôt A2018/010443

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE **LYON**

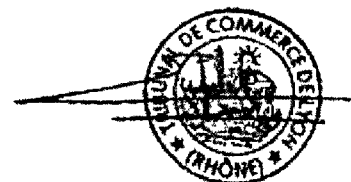
A2018/010443

Dénomination : CLUB A&A
Adresse : 73 rue François Mermet 69160 Tassin-la-demi-lune -
FRANCE-

n° de gestion : 2016B06582
n° d'identification : 823 514 781

n° de dépôt : A2018/010443
Date du dépôt : 18/04/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 09/02/2018



5019527

5019527

CLUB A&A
Société par actions simplifiée à capital variable
au capital de 2 600 euros
Siège social : 73 rue François MERMET,
69160 TASSIN LA DEMI LUNE
823 514 781 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 9 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le neuf février,

A 18h00,

Les associés de la société **CLUB A&A** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 73 rue François MERMET 69160 TASSIN LA DEMI LUNE, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cédric FOREST, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 130 actions sur les 130 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

CF' REG

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément pour la cession d'actions
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer la cession par Monsieur Cédric FOREST au profit de Monsieur Pierre-Eloi GUYENNET des 10 actions lui appartenant dans la Société pour un montant de DEUX CENTS (200) euros.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Cédric FOREST de ses fonctions de Président devant prendre effet à l'issue de la présente assemblée et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

En conséquence de cette démission, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Président de la société pour une durée indéterminée :

Monsieur Pierre-Eloi GUYENNET
Né le 29 décembre 1988 à VALENCE (26)
De nationalité française
Demeurant 21 Quai Pierre Scize, 69009 LYON

cf. 

Monsieur Pierre-Eloi GUYENNET déclare accepter la fonction qui lui est confiée et qu'il n'existe à sa connaissance aucune incompatibilité ni interdiction à sa nomination en qualité de Président de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

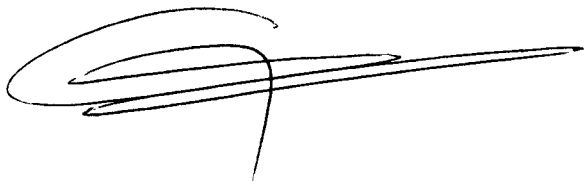
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

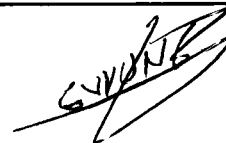
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Cédric Forest et le nouveau Président.

Cédric FOREST

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a long horizontal stroke.

Le nouveau Président
Pierre-Eloi GUYENNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GUYENNET' with a large flourish at the end.